



Rapport d'étude sur les réformes des politiques des télécommunications en République du Congo¹

Roméo MBengou

*Association for Progressive Communications (APC)
Septembre 2009*

¹Ce rapport a été écrit dans le cadre du projet Communiquer pour influencer en Afrique Centrale, de l'Est et de l'Ouest par APC, afin de promouvoir le plaidoyer pour un accès abordable aux TICs pour tous. CICEWA cherche à définir les obstacles politiques qui préviennent un accès abordable à l'infrastructure des TIC en Afrique et à demander leur élimination afin de créer une plateforme solide pour la connectivité sous-régionale en Afrique de l'Est, de l'Ouest et Centrale. Ceci a été possible grâce au Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada.

Sommaire

1.Introduction.....	4
1.1 Cadre de l'étude.....	4
1.2 Objectifs de la recherche.....	5
1.3 Méthodologie.....	5
2.Brève présentation du congo.....	6
1) Situation géographique et démographique.....	6
2) Organisation politique et institutionnelle.....	6
3.État des lieux du secteur des télécommunications.....	7
1) Aperçu de l'état du marché de télécommunications avant son ouverture à la concurrence.....	7
2) Le cadre réglementaire actuel.....	8
3) Analyse du cadre réglementaire actuel.....	10
4.Les infrastructures des télécommunications.....	11
5.Les opérateurs de réseaux et services de télécommunications.....	15
1) Les opérateurs téléphoniques (ONPT) et les fournisseurs d'accès (FAI).....	15
2) La téléphonie fixe.....	17
3) La téléphonie mobile.....	18
4) Les fournisseurs d'accès internet.....	20
6.L'avenir des télécommunications au congo.....	22
1) La situation de la régulation des télécommunications au Congo.....	22
2) La couverture nationale en infrastructures des télécommunications.....	23
3) L'implication de la société civile dans les politiques de TIC et les questions de genre	23
7.Recommandations.....	26
8.Conclusion.....	27
9.Bibliographie:.....	28

Remerciements

Ce rapport de recherche a été rédigé par Roméo MBengou et Ngoko yoka, d'AZUR Développement et Davy Silou, du Réseau des Télécentres Communautaires du Congo Brazzaville.

Nous exprimons notre profonde gratitude envers les acteurs qui ont contribué directement ou indirectement à la réalisation de ce rapport.

Nos remerciements vont principalement à l'endroit de Sylvie Niombo de l'Association pour le progrès des communications (APC) dont les contributions ont enrichi davantage ce rapport.

Nous tenons également à remercier très sincèrement le personnel de la Direction générale de l'Administration centrale des postes et télécommunications (DGACPT) qui a bien voulu mettre à notre disposition son temps et les informations relatives à la vie et des acteurs du secteur des télécommunications.

Acronymes

BLR	Boucle Locale Radio
DGACPT	Direction Générale de l'Administration Centrale des Postes et Télécommunications
DRTVnet	Digital Radio Television Network
FAI	Fournisseur d'accès internet
GSM	Global system for mobile
Kbps	Kilo bit par seconde
Mbps	Méga bit par seconde
MEFB	Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget
MPTNT	Ministère des Postes et Télécommunications chargé des Nouvelles Technologies.
ONPT	Office Nationale des Postes et Télécommunications
OPT	Opérateurs de téléphonie mobile
SOTELCO	Société des Télécommunications du Congo
SAT3	Projet d'interconnexion par fibre optique reliant l'Amérique du sud à l'Afrique par voie océanique.
TIC	Technologies de l'information et de la communication.

1. Introduction

1.1 Cadre de l'étude

Le projet CICEWA est une initiative de l'Association pour le progrès des communications (APC) dans le cadre du partenariat avec le réseau kenyan d'action pour les TIC – Kenya ICT Action Network (ou Kictanet). Il vise à identifier les obstacles politiques qui freinent le développement intégral des TIC en Afrique et à plaider pour leur suppression. L'objectif est de créer une plateforme pour la connectivité sous-régionale de l'Afrique du Centre, de l'Est et de l'Ouest. Ceci fournira une base pour un usage effectif des TIC dans les processus de développement.

Dans la sous région du centre et de l'ouest, le projet CICEWA est exécuté dans plusieurs pays notamment au Bénin, au Cameroun, au Congo Brazzaville et au Sénégal. Cette étude est réalisée par AZUR Développement qui a été choisie par APC pour participer au projet CICEWA pour le compte du Congo Brazzaville.

AZUR Développement est une organisation qui fait la promotion des technologies de l'information et de la communication au Congo et est engagée dans les processus de plaidoyer sur les politiques de TIC depuis le Sommet Mondial pour la Société de l'information (SMSI). Elle est également membre d'APC depuis 2007.

Contexte de l'étude

Les années 90 ont été marquées par la volonté politique de chaque pays de réformer le secteur des postes et télécommunications. Dans la pratique, cette volonté s'est traduite par la mise en place des nouveaux cadres réglementaires et institutionnels pour une nouvelle structure de marché multi-opérateurs. Au Congo, il y a eu une libéralisation du secteur des télécommunications qui a marqué le passage d'une situation de monopole, où le développement et l'exploitation des réseaux et des services étaient assurés intégralement par un seul opérateur (l'Office National des Postes et Télécommunications), à une situation de libre concurrence avec plusieurs opérateurs.

Cependant, au Congo, comme dans la plupart des pays africains, la mise en œuvre de ces réformes ne s'est pas faite sans écueils, puisque l'accès universel au TIC n'est toujours pas une réalité pour les populations.

C'est la raison pour laquelle tout en mettant en exergue l'état et la qualité des services du secteur des télécommunications, nous soulignerons les faiblesses qui retardent l'évolution du secteur des télécommunications au Congo. Cet état des lieux du secteur des télécommunications nous permettra de présenter le cadre juridique en vigueur et ses limites, les infrastructures existantes ainsi que les différents acteurs.

1.2 Objectifs de la recherche

Les objectifs de cette recherche s'inscrivent en ligne avec les objectifs globaux du projet CICEWA.

- Effectuer une revue historique du cadre juridique et des pratiques en télécommunications au Congo
- Présenter un aperçu du contenu et des objectifs des politiques de télécommunications au Congo
- Identifier les problèmes courants liés aux télécommunications au Congo
- Formuler des recommandations sur la promotion d'un accès abordable aux TIC à large bande au Congo.

1.3 Méthodologie

L'approche adoptée pour la réalisation de ce travail de recherche peut être subdivisée en trois grandes étapes: l'identification des personnes ressources, la collecte des données et interviews des personnes ressources, et l'analyse des données collectées.

Quelques difficultés liées à la rétention de l'information de la part des opérateurs privés ont été observées. Ce qui ne nous a pas permis dans certains cas d'approfondir notre analyse sur les aspects liés aux résultats financiers de certains opérateurs

Par ailleurs, cet handicap n'affecte pas la pertinence de l'analyse globale de la situation actuelle des télécommunications. Parce que l'évolution des parcs d'abonnés et celle de l'étendue des réseaux sur laquelle nous nous appuyerons sont autant d'indicateurs pertinents pour traduire les forces en présence et appréhender le poids des participants au marché.

L'essentiel des informations obtenues proviennent du ministère des Nouvelles Technologies, de la DGACPT, des entretiens avec la DRTVnet, du Campus numérique du Congo ainsi que des sites officiels de ces organes, de ceux des opérateurs téléphoniques et des fournisseurs d'accès internet et de certains moteurs de recherche.

Cette étude n'a pas la prétention de décrire de façon exhaustive la situation des télécommunications au Congo Brazzaville. Néanmoins, elle apporte un éclairage sur le paysage passé et actuel de ce secteur.

2.Brève présentation du congo

1) Situation géographique et démographique

La République du Congo est située en Afrique Centrale. Elle s'étend sur 342.000 Km², et est limitée au nord par le Cameroun et la République centrafricaine, au sud avec l'Angola, à l'est avec la République démocratique du Congo et à l'ouest par le Gabon et l'océan Atlantique. Le Congo est un pays tropical et humide qui est couvert à 80% par une faune et une flore aussi abondante que variée. Le réseau hydrographique comporte deux principaux bassins fluviaux, à savoir le bassin du Congo constitué du fleuve Congo et de ses affluents et le bassin du Kouilou-Niari.

La population congolaise, majoritairement urbaine, est estimée à près de 3 894 336 habitants (en 2001), et elle est composée de 51% de femmes et de 49% d'hommes. Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et Nkayi sont les principales villes du Congo qui abritent plus de 50% de la jeune population du pays avec une moyenne d'âge de 20 ans. (Source: Document de la stratégie nationale du développement des TIC, 2004).

2) Organisation politique et institutionnelle

À la fin du monopartisme vers les années 90, période qui a suivi l'indépendance en août 1960, le Congo, à la faveur de la conférence nationale, s'est orienté vers le processus de démocratisation qui a abouti à l'adoption d'une première constitution et la réalisation de la première élection présidentielle démocratique en 1992. La faiblesse de notre culture démocratique et l'irresponsabilité des mouvements politiques ont entraîné le Congo dans deux guerres civiles en 1993 et 1997, qui ont généré une perte considérable en vies humaines et détruit la plupart des infrastructures de base du pays. En 2002, les institutions légitimes de l'état se remettent peu à peu en place et une seconde élection par les urnes est réalisée avec un régime présidentiel de sept ans.

Le cadre institutionnel actuel, daté du 20 janvier 2002, consacre le régime présidentiel et la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Le territoire national est actuellement subdivisé en onze départements placés sous la responsabilité des préfets.

3. État des lieux du secteur des télécommunications

L'évolution actuelle du secteur des télécommunications en République du Congo et l'ensemble des phénomènes qui s'y produisent ne peuvent aisément se comprendre sans faire un état des lieux de ce secteur. Cela implique la présentation du cadre réglementaire et institutionnel ainsi que celle des différents acteurs intervenants dans le secteur des télécommunications, principalement les opérateurs et les bénéficiaires de ces services. Mais avant, il est important de rappeler le contexte qui prévalait avant l'ouverture à la concurrence du secteur des télécommunications au Congo.

1) Aperçu de l'état du marché de télécommunications avant son ouverture à la concurrence

L'offre des services des télécommunications au Congo relevait avant l'ouverture à la concurrence du monopole de l'Office National des Postes et Télécommunications (ONPT), créé en 1964, qui était alors le seul opérateur. Les services offerts se limitaient essentiellement à la téléphonie fixe, le fax et le télex.

Les infrastructures de l'ONPT ne permettaient pas de couvrir tout le territoire national, en particulier les zones rurales, mais seulement les grandes villes du pays notamment: Brazzaville, Pointe-noire, Dolisie et les principales gares du seul et unique chemin de fer Congo Océan long de 510 kilomètres.

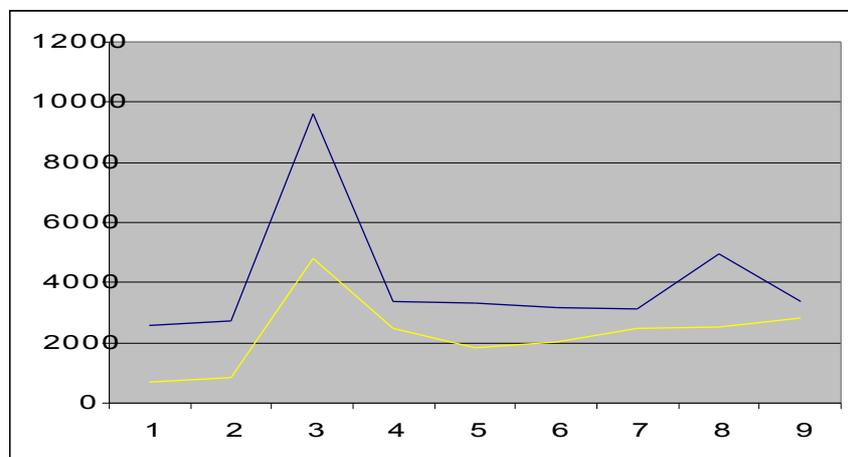
Les tableaux ci-dessous illustrent le niveau de la demande ainsi que le niveau de satisfaction à l'époque.

Tableau n°1: Description du niveau de la demande et de la satisfaction des abonnés de l'ONPT

Années	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Demandes adressées	2602	2717	9616	3352	3328	3169	3118	4945	3376
Demandes satisfaites	675	842	4787	2456	1835	2051	2461	2543	2826
Taux de satisfaction	25.94	30.99	49.9	73.27	55.14	64.72	78.93	51.43	79.43

Source: Statistiques télécoms, rapport de gestion juin 1999

Graphique 1: Description graphique du niveau de la demande et de la satisfaction des abonnés de l'ONPT (source: Statistiques télécoms, rapport de gestion juin 1999)



Le tableau et le graphique 1 décrivent la variation des demandes et des taux de satisfaction de l'ONPT envers ses clients entre 1986 et 1994 soit une appréciation sur 8 ans.

À la lecture de ce qui précède on peut dire que l'opérateur historique n'a pu attirer qu'environ 9700 clients pour ne satisfaire au maximum que la moitié soit à peu près 4500 clients. Ces données montrent à suffisance qu'au plus fort de son exercice, l'ONPT ne pouvait satisfaire l'ensemble de ses demandes sur 10 ans. C'est seulement à partir des années 1990 que l'opérateur historique a, de manière constante, satisfait plus de la moitié de sa clientèle bien qu'on note une légère régression de la demande entre 1989 et 1992. Cette décroissance s'est rapidement inversée une année plus tard, sans grand changement au niveau de la clientèle.

Tableau n°2 : Description de la disponibilité des liaisons du réseau de l'ONPT de 1986 à 1994

Années	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Hertziennes Brazzaville- Pointe Noire	98,00%	82,00%	35,00%	87,06%	56,10%	77,00%	64,66%	62,02%	53,6%
Hertziennes Brazzaville Ouessou	80,88%	NC	7,00%	NC	10,00%	39,00	22,70	21,00%	7,00%
Câble coaxial Brazzaville- Pointe noire	95,20%	68,70%	82%	80%	76,50%	56,06%	34,10%	63,00%	0
Liaison spatiale Brazzaville- Etranger	99,50%	99,70%	99,86%	99,36%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources: Rapport de gestion ONPT et statistique télécoms 1999 / NC: Non calculé

Commentaires tableau 2:

L'analyse du tableau 2 montre que l'infrastructure téléphonique de l'époque était constituée principalement des liaisons hertziennes qui ne couvraient que partiellement le pays et d'une seule liaison vers l'extérieur.

À l'insuffisance des infrastructures de télécommunications s'ajoutent les difficultés financières qui caractérisaient les entreprises d'État de l'époque, ce qui réduisait encore les capacités de l'ONPT à satisfaire la demande qui lui était adressée. En outre, les guerres à répétition qu'a connues le pays ont aggravé la détérioration du réseau physique de l'Office National des Postes et Télécommunications. Ainsi, en 1994, aucune liaison téléphonique ne pouvait se faire entre Brazzaville et Pointe-Noire, les deux principales villes du pays, comme l'indique le tableau ci-dessus.

On peut retenir que la situation qui prévalait avant l'ouverture à la concurrence se caractérisait par la restriction du marché, l'insatisfaction totale de la demande et l'enclavement de zones entières. Cet état des choses ne pouvait se régler que par la libération du marché.

2) Le cadre réglementaire actuel

Comme la plupart des États du monde, le Congo n'a pas été épargné par le mouvement mondial de structuration du secteur des télécommunications des années 1990. Aussi, dans le but de mettre fin

au monopole de l'État et de libéraliser le secteur des télécommunications afin de satisfaire la demande croissante en la matière, un marché multi opérateurs a été créé, et un nouveau cadre réglementaire a été défini par l'adoption de la loi n°14-97 du 26 mai 1997 portant réglementation du secteur des télécommunications. Cette loi a été l'élément déclencheur du processus de libéralisation des télécommunications au Congo.

Pour mieux saisir les enjeux que représente cette loi sur les réformes qu'elle apporte, il est utile de rappeler le contexte de son adoption.

En effet, la loi congolaise de réglementation des télécommunications du 26 mai 1997 avait été élaborée et votée sur la base des données économiques congolaises de l'époque mais aussi et surtout européennes et mondiales des années 1990. Le contexte mondial était dominé par la téléphonie filaire mais aussi par le cloisonnement des différents marchés des télécommunications (téléphonie filaire, téléphonie mobile, transmission des données et services de câblodistribution), ce qui exigeait l'évolution vers un cadre réglementaire prenant en compte les différentes exigences du marché des télécommunications et visant à satisfaire les besoins en services de télécommunications.

Selon les dispositions de cette loi, le réseau public et les services de base (services fixes téléphoniques, télégraphiques et télex, locaux, interurbains et internationaux et les liaisons spécialisées) sont conservés sous droits exclusifs de l'État et concédés à l'opérateur public jusqu'à sa privatisation. Au moment de sa privatisation, qui entraînera la révocation de l'autorisation, une nouvelle autorisation de détention et d'exploitation du réseau public et des services sera délivrée à son acquéreur, pendant une période d'exclusivité fixée dans le cahier de charges.

Par ailleurs, tous les autres réseaux et services de télécommunications (réseaux mobiles, réseaux radioélectriques terrestres et les réseaux indépendants) et font l'objet d'une concurrence réglementée par le ministère chargé des télécommunications.

Ce cadre réglementaire a été complété par les textes d'application suivants :

1. Décret n°99-187 du 29 octobre 1999 portant réglementation de l'interconnexion des réseaux de télécommunications
2. Décret n°99-188 du 29 octobre 1999 fixant les conditions de délivrance des autorisations d'établissement et d'exploitation des réseaux et services de télécommunication
3. Décret n°2003-124 du 8 juillet 2003 fixant les conditions de gestion, de régulation et de contrôle du spectre des fréquences radioélectriques
4. Décret n°2004-466 du 29 octobre 2004 portant réglementation de l'accès unique aux réseaux internationaux de télécommunications et des services du domaine de l'exclusivité
5. Décret n°2005-648 du 5 décembre 2005, portant transfert de compétences aux régies financières pour la définition et la collecte de toutes les recettes et redevances du secteur des télécommunications
6. Décret n°2006-582 du 11 septembre 2006 qui a modifié le décret du 5 décembre 2005
7. Arrêté n°2711/MPTC/MEFB du 7 mars 2005 fixant les droits, taxes, frais et redevances en matière d'établissement, d'exploitation des réseaux et des services des télécommunications

3) Analyse du cadre réglementaire actuel

Tous les acteurs des télécommunications (DGACPT, la Direction des Nouvelles Technologies) s'accordent sur l'inadaptation de l'actuel cadre réglementaire du secteur de télécommunications face à l'évolution actuelle de ce secteur.

Cela se justifie par exemple par la non prise en compte des questions liées à l'interconnexion des opérateurs de télécommunications et des fournisseurs d'accès internet (FAI).

En effet, l'interconnexion des opérateurs de télécommunications est régie par le décret du 29 octobre 1999. À cette époque, la plupart des opérateurs de téléphonie mobile et FAI n'étaient pas encore présents sur le marché congolais. Ainsi certains aspects comme l'interconnexion des réseaux, la catégorisation des opérateurs et autres acteurs évoluant dans le secteur des télécommunications, la tarification par strates des droits et taxes du secteur n'avaient pas été prévus, ce qui a conduit à observer des phénomènes comme des litiges entre opérateurs sur l'exploitation des fréquences, sur la numérotation et l'adressage ou l'absence de règles équitables dans le paiement des droits et taxes. C'est particulièrement le cas des cybercafés ou des télécentres communautaires qui paient des redevances non justifiées de près de 2 000 000 FCFA soit environ 4445 dollars par an.

D'autres aspects caractérisant l'inadaptation du cadre réglementaire concernent les conditions d'attribution des autorisations d'exploitation des réseaux et services des télécommunications. Tout en sachant que pour le cas du Congo, c'est le ministère des Postes et Télécommunications qui est chargé de les délivrer avec l'avis motivé de la DGACPT (décret du 29 octobre 1999), on constate toujours dans les faits l'absence de transparence dans les procédures d'attribution et de non attribution des licences d'exploitation des opérateurs téléphoniques et FAI au Congo.

La loi de 1997 a le mérite d'avoir enclenché le processus de la libération du marché de télécommunications. Cependant, SOTELCO reste en position privilégiée et demeure incontournable du fait qu'il est l'unique gestionnaire des infrastructures de base comme les interconnexions et les liaisons internationales. Tout opérateur exerçant au Congo paie le trafic téléphonique qui transite par les équipements de la SOTELCO aussi bien à l'intérieur du pays que vers l'extérieur.

Toujours dans cette perspective, on peut retenir de cette analyse que ce cadre réglementaire a eu le mérite de permettre l'implantation des nouveaux opérateurs de téléphonie mobile et des fournisseurs d'accès internet. Cependant, il ne garantit pas les règles de la concurrence entre les opérateurs, par manque d'une agence de régulation autonome. La régulation dans ce secteur est assurée par la Direction générale de l'Administration centrale des postes et télécommunications, qui est également un organe de réglementation du secteur.

C'est ainsi que des projets de lois sont en cours d'élaboration portant respectivement sur la création de l'Agence de régulation des postes et des télécommunications, la réglementation du secteur postal et la réglementation des communications électroniques, annoncés par la Direction générale de l'Administration centrale des postes et télécommunications (DGACPT).

4. Les infrastructures des télécommunications

Les infrastructures des télécommunications héritées de l'Office National des Postes et Télécommunications (ONPT) sont vétustes. Avant 1999, elles étaient constituées d'une dorsale composée d'artères par faisceaux hertziens traversant le territoire national du nord au sud-ouest. Ces équipements entre Brazzaville, la capitale politique, et le nord du pays ont été installés en 1979 avec une extension en 1983. Ceux de la partie sud du pays ont été installés en 1983 ; un câble coaxial installé en 1970 ; des liaisons par radioélectricité entre certains chefs-lieux de région et des districts ; une liaison par satellite entre Brazzaville et Pointe-Noire ; des ports d'entrée au réseau international de télécommunication grâce aux stations terriennes de Brazzaville installées en 1978 et de Pointe-Noire en 1994 ; des centrales électromécaniques de technologie analogique type Janus installées en 1976 ; des tableaux téléphoniques implantés pendant la période coloniale dans des localités le long du chemin de fer ; cinq (5) autocommutateurs numériques installés en 1985 (1), 1987 (3) et 1997 (1).

Il faut remarquer que ces infrastructures héritées de l'ONPT étaient vétustes, d'où les difficultés de l'époque pour en assurer une bonne maintenance et une exploitation efficiente. Les guerres civiles de 1997 et 1999 ont détruit une partie importante des infrastructures des télécommunications. Elles sont depuis environ cinq ans en pleine réhabilitation par l'Etat.

La vétusté des infrastructures des télécommunications a eu pour conséquence la détérioration de la qualité des liaisons que l'ONPT proposait à sa clientèle, entraînant ainsi l'insatisfaction d'une demande croissante de l'offre et l'enclavement de zones entières.

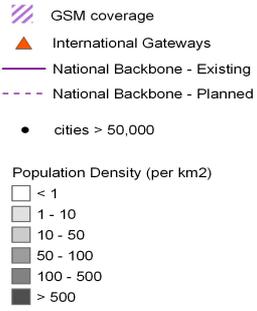
Dans le cas où le déploiement d'une fibre dorsale qui traverse la République du Congo sur sa côte océanique sud, sous le nom de projet SAT3, se concrétise courant 2009, cette dorsale permettra au Congo de se connecter à haut débit à l'internet, à condition de mettre en œuvre une bonne politique de déploiement de l'infrastructure réseau dans tous ses départements.

Il faut noter que le Congo vient d'adhérer à un projet continental de déploiement d'infrastructure réseau à fibre optique piloté par l'Afrique du sud et qui nécessite un investissement de 15 millions de dollars par État, pour lequel le Congo a déjà versé dix millions de dollars (interview du Ministre Thierry Mougala, par Congo Site).

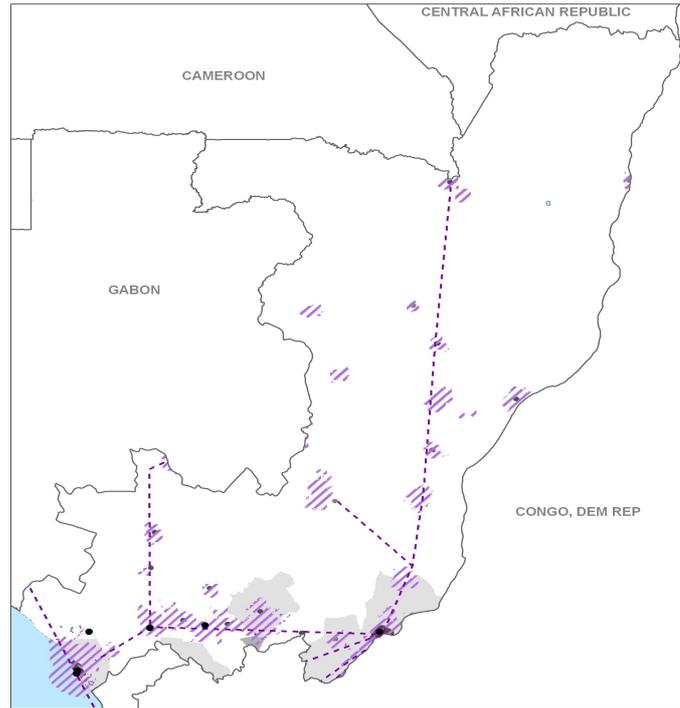
Pour le cas de Brazzaville, la capitale politique, un projet financé par la Banque mondiale met en œuvre l'interconnexion par fibre optique des régies financières et de certains ministères et institutions étatiques.

Nous pouvons reconnaître que le manque d'infrastructures pénalise la République du Congo. Les cartes suivantes décrivent de façon approximative la situation du déploiement prévu des infrastructures des télécommunications au Congo.

ICT Infrastructure

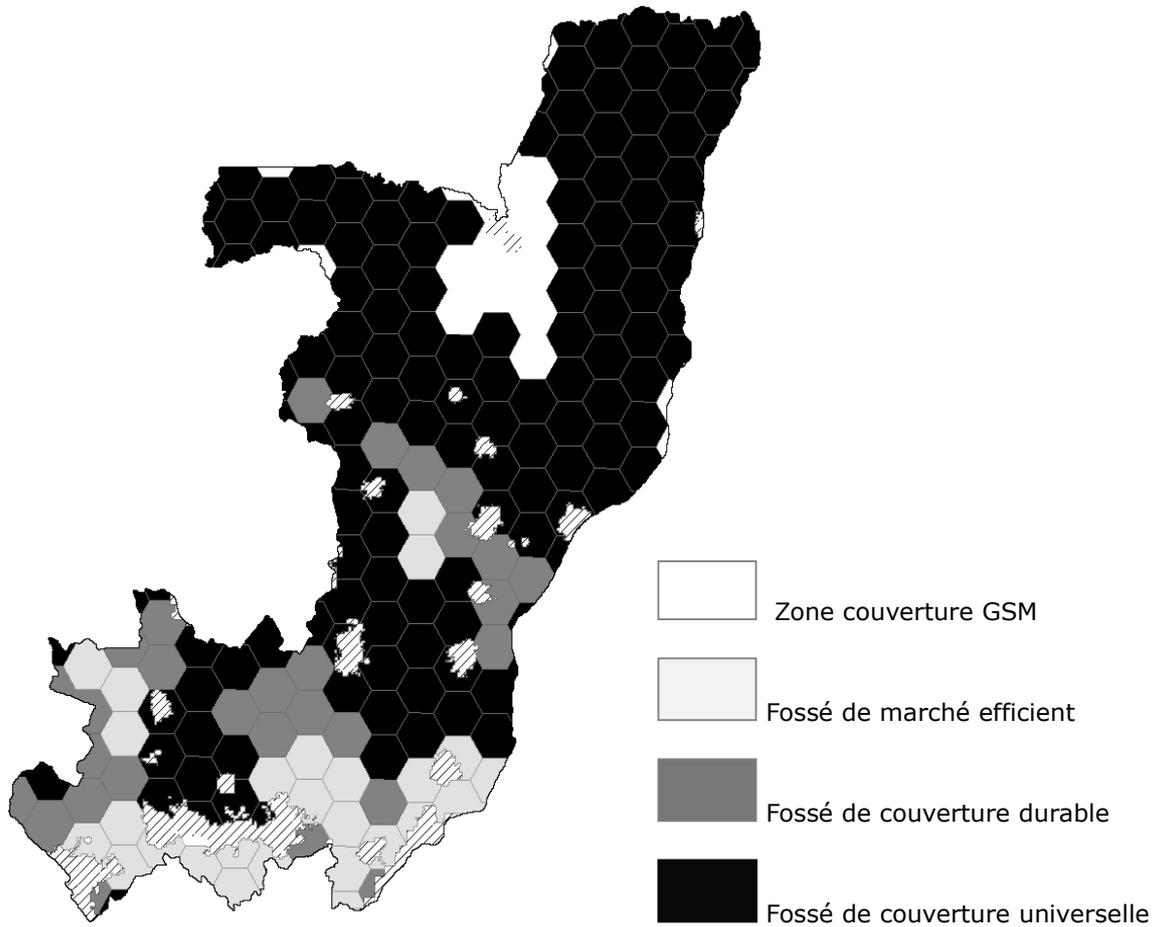


Source: GRUMP, ECOWAS ICT Atlas
 Note: National backbone layer incomplete, only regional connections displayed



De cette carte, il ressort qu'il existe encore d'importants fossés numériques même à l'intérieur du pays.

Concernant le service VoIP, la carte suivante nous décrit la situation qui prévaut au Congo.



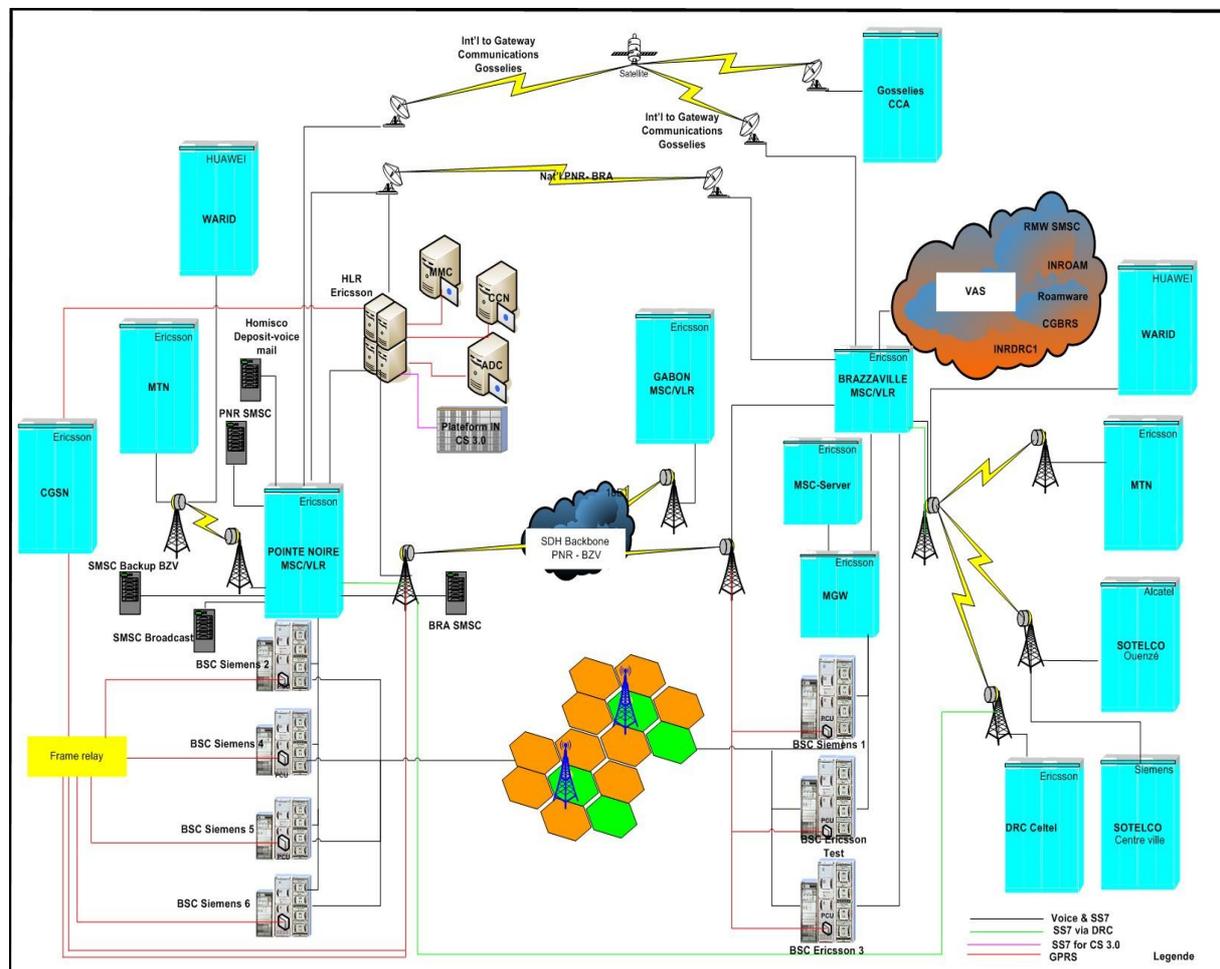
Source: AICD

Configuration générale des infrastructures en République du Congo, présentant de grands fossés numériques (source: AICD)

La figure ci-dessous donne la configuration générale des infrastructures des télécommunications en République du Congo. En effet, chaque opérateur mobile est sur le point d'avoir une ou plusieurs dorsales FH reliant Brazzaville et Pointe-Noire d'une part, et Brazzaville et la partie septentrionale d'autre part, ainsi qu'un ou plusieurs portails pour la gestion du trafic international, ce qui impliquera:

- Une gestion quotidienne des liaisons hertziennes plus délicate en termes technique et financier
- Une densification des réseaux plus difficile, puisqu'il faut parfois aller dans des zones très reculées
- L'éloignement des sites GSM, qu'il faut au final connecter aux dorsales afin de rapatrier le trafic au niveau des divers switches.
- Des coûts sensiblement élevés sur le segment spatial.

Configuration générale des infrastructures des télécommunications au Congo



(Source: AICD)

5. Les opérateurs de réseaux et services de télécommunications

Le marché du secteur des télécommunications concerne pour l'essentiel la fourniture de services de téléphonie fixe et, à la faveur de son ouverture par la loi 14-97 du 26 mai 1997 susvisée, la téléphonie mobile, la transmission des données et l'internet. Cela implique l'implantation de plusieurs opérateurs présentés ci-dessous.

1) Les opérateurs téléphoniques (ONPT) et les fournisseurs d'accès (FAI)

Depuis l'adoption de la loi du 26 mai 1997, plusieurs opérateurs exploitent le marché des télécommunications au Congo. Ce marché comprend principalement la téléphonie fixe, la téléphonie mobile, les services internet et la transmission des données. Les grands acteurs de ce marché sont d'une part l'opérateur public, la SOTELCO, les opérateurs privés de téléphonie mobile, Zain Congo (ex Celtel Congo), MTN Congo (ex Libertis), Warid et d'autre part les fournisseurs d'accès internet Raganet, Celtelnet, Interconnect, Afrispa, Airnet, Ai-tech, Microcom GBM, WOKKO Compuciel, VRS, Datatec, Alink Telecom, DRTV net, AMC Télécom, et Dell office.

La difficulté actuelle dans la gestion des fréquences nationales entre la République du Congo et la République Démocratique du Congo (RDC), deux pays très proches séparés par un fleuve, laisse apparaître les débordements d'émissions des fréquences de la RDC, ce qui induit par exemple un accès non conforme aux services de télécommunication d'un client du Congo Brazzaville, par un fournisseur de la RDC.

Le 27 mars 2008, une commission technique mixte des deux pays a été mise en place à Brazzaville. Cette commission vise à faire respecter les marges de protection contre les brouillages telles que définies par l'UIT.

Regrouper les services et les opérateurs par domaines et axes d'interventions, uniformiser la démarche de présentation et d'analyse des regroupements de manière à avoir une lecture homogène analyse transversale des données générale.

Tableau n°3: Description des opérateurs au Congo

OPÉRATEURS TÉLÉPHONIQUES						
N°	Nom	Catégori sation	Technologie utilisée	Année de mise en service	État	Observation
1	ONPT	Etatique	Av.GSM	Courant 1960	Dissous	Actuelle SOTELCO
2	SOTELCO	Para-étatique	GSM	2004 à nos jours	Opérationnel	Monopole téléphone fixe
3	Zain Congo	Privée	GSM	1999 à nos jours	Opérationnel	Ex Celtel Congo, couverture nationale
4	MTN Congo	Privée	GSM	2002 à nos jours	Opérationnel	Ex LIBERTIS
5	Warid Congo	Privée	GSM	2008	Opérationnel	Le plus jeune opérateur téléphonique
Fournisseurs d'ACCÈS Internet et transmissions de donnÉes						
6	Raga net	Privée	BLR, ofdm	2001 à 2005	Non fonctionnel	FAI de la RDC
7	Celtel Congo net	Privée	BLR, ofdm	2002 à 2006	Non fonctionnel	Actions vendues
8	Interconnect	Privée	BLR, ofdm	2002-2008	Non fonctionnel	Actions vendues
9	Afrispa, Congo	Privée	BLR, ofdm	2002- 2005	Non fonctionnel	fermeture
10	AMC	Privée	BLR	2006 à nos jours	Fonctionnel	Fourniture sectorielle
11	Alink Telecom	Privée	Ernis et adsl	2006 à nos jours	Fonctionnel	Infrastructure, SOTELCO
12	Airnet, Congo	Privée	BLR, WIMAX	2004 à nos jours	Fonctionnel	Fourniture sectorielle
13	MICRO COM	Privée	BLR, WIMAX	2005 à nos jours	Fonctionnel	Fourniture sectorielle, FAI de la RDC
14	DRTV net	Privée	BLR, WIMAX	2007 à nos jours	Fonctionnel	Brazzaville et PN
15	Dell office	Privée	BLR, WIMAX	2007 à nos jours	Fonctionnel	Brazzaville et PN
16	GBM	Privée	Adsl, rnis	2007 à nos jours	Fonctionnel	Transports data, sur infrastructure Zain Congo
17	Hi - tech	privée	Liaisons VSAT	2005 à nos jours	Fonctionnel	Couverture nationale, Coût très élevé
18	WOKKO	privée	Liaisons VSAT	2006 à nos jours	Fonctionnel	Couverture nationale, Coût très élevé
19	Datatec	privée	Liaisons VSAT	2007 à nos jours	Fonctionnel	Couverture nationale, Coût très élevé
20	VRS	privée	Liaisons VSAT	2008 à nos jours	Fonctionnel	Couverture nationale, Coût très élevé

(Source: Rapport d'étude sur les opérateurs des télécommunications, 2008)

De ce tableau, il ressort que les fournisseurs d'accès internet numéro 6 à 9 ne fonctionnent plus à cause des difficultés liées aux infrastructures et également des coûts élevés imposés aux fournisseurs d'accès internet. En effet, en raison du nombre limité des clients (cybercafé ou entreprises et administration) - certains fournisseurs peuvent n'avoir qu'une quinzaine de clients - certains fournisseurs sont parfois incapables de répondre aux exigences liées à leur exploitation. D'autre part, de nombreuses entreprises du Congo Brazzaville se connectent à partir de Kinshasa pour des raisons d'expérience et aussi de professionnalisme; ce qui rend encore plus difficiles les prestations des fournisseurs d'accès locaux.

2) La téléphonie fixe

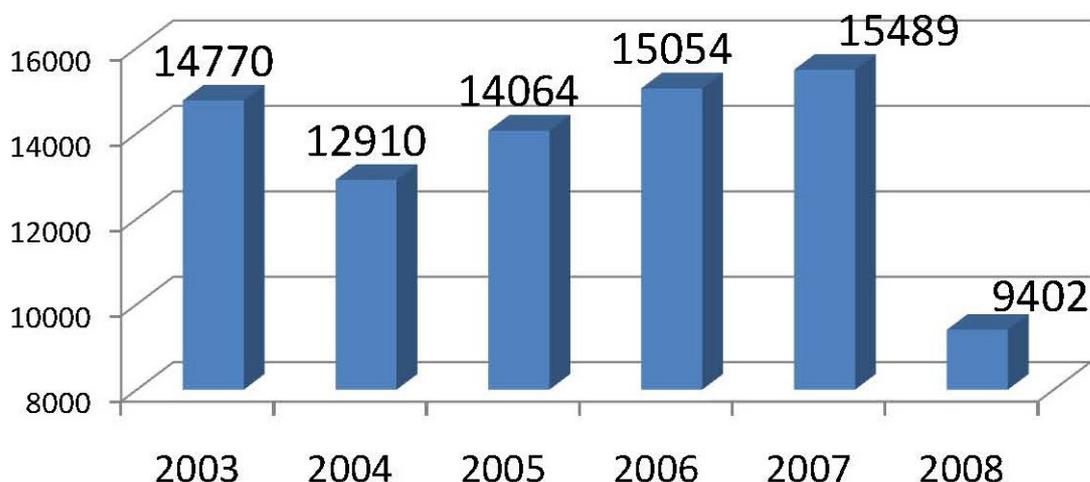
Le service de la téléphonie fixe, qui était offert par l'Office National des Postes et Télécommunications (ONPT), opérateur historique créé par la loi N° 9-64 du 25 juin 1964, demeure le service de prédilection avec le nouvel opérateur, la SOTELCO. Il faut reconnaître que cette société ne couvre actuellement qu'une partie de trois départements (Brazzaville pool; Pointe-Noire, Kouilou et d'Oyo, Cuvette Ouest) sur les onze que compte le Congo selon la Direction générale de l'Administration centrale des postes et télécommunications.

Il faut craindre que cet opérateur ne s'arrête, si aucun investissement stratégique de la part de l'État, propriétaire majoritaire, n'est réalisé dans cette société d'ici les cinq années à venir, et bien qu'elle alloue ses hubs (canaux d'entrée et de sorties téléphoniques) à tous les opérateurs téléphoniques, cette prestation demeure insuffisante. En effet, en février dernier, dans une interview accordée à Congo page (cf. <http://www.congopage.com/article5191.html>) le ministre des Postes et Télécommunications chargé des nouvelles technologies reconnaissait les difficultés dans lesquelles se trouve cet opérateur historique, et émettait l'idée du choix d'un partenariat public/privé.

En effet, l'opérateur public, SOTELCO détient le monopole d'exploitation de la téléphonie fixe. Cependant des difficultés d'ordre statutaire, organique et économique font obstacle à son éclosion pour répondre aujourd'hui à l'émergence des besoins de la société de l'information.

Il ressort de la lecture de ce graphique qu'il y a une décroissance des abonnés du fixe, ce qui est dû à plusieurs facteurs. D'une part les difficultés financières que connaît la structure, mais également les services techniques liés à l'installation du téléphone fixe. En effet, pour souscrire un abonnement à Sotelco, une étude du marché doit être effectuée, ce qui peut prendre au moins trois semaines. Et souvent certains endroits sont jugés difficiles d'accès ; ce qui exige beaucoup de contraintes aux demandeurs de services (achat du câble de connexion). À cela, il faut ajouter le coût assez élevé pour souscrire un abonnement qui s'élève à 86000 Fcfa soit 191 dollars.

Parc d'abonnés



Évolution graphique des abonnés à la téléphonie fixe (Source: SOTELCO)

Il faut reconnaître aussi que la décroissance de nombre d'abonnés au fixe, outre le manque d'infrastructures et autres difficultés déjà évoquées, est due au déploiement du GSM qui devient plus opérationnel et s'avère moins contraignant pour les clients. À cela s'ajoutent les mauvaises liaisons surtout entre le fixe et le mobile.

Ce qui fait que le téléphone fixe n'est utilisé que par les particuliers qui en font un service commercial, et aussi les entreprises et administrations publiques et privées pour des besoins de communication interne.

Les carences de la téléphonie filaire : mauvaises liaisons, mauvaise gestion des fichiers clientèle, équipement archaïque, le non paiement des factures par l'État (douze (12) milliards d'impayés) et la montée en force du mobile, n'augurent pas de meilleurs lendemains pour la Sotelco. En effet, selon l'administrateur général de la Sotelco, il faudrait un minimum de vingt (20) milliards de francs CFA, soit environ 27 000 000 de dollars pour réhabiliter le réseau filaire national, puisque actuellement la Sotelco ne réalise que les investissements de maintenance.

Tous ces aspects prouvent à suffisance que la Sotelco n'est plus compétitive et mérite d'être réhabilitée pour répondre aux exigences du marché de la téléphonie.

3) La téléphonie mobile

La libéralisation du marché des télécommunications au Congo en 1997, a eu pour conséquence immédiate l'arrivée de la téléphonie mobile. Les premiers qui ont exploité le marché congolais sont Cyrus International (Cyrtel) en 1997 et Celtel en 1999. Cyrtel n'a pas survécu, d'abord en raison du coût élevé d'abonnement (100000 Fcfa soit 223 dollars) Dans ce cas, les mobiles restaient inaccessibles aux populations et réservés aux hommes politiques et hommes d'affaires. À cette raison, il faut ajouter la conjoncture de la guerre qui a détruit la plupart des infrastructures des télécommunications. Celtel quant à lui a survécu jusqu'en 2008 pour céder la place à Zain.

Aujourd'hui, trois opérateurs privés exploitent le marché de la téléphonie mobile : il s'agit de Zain Congo, MTN Congo et récemment Warid Congo depuis le 10 janvier 2008 à Brazzaville.

Zain Congo

La compagnie de téléphonie mobile Zain Congo qui a racheté Celtel Congo, lui-même créé depuis le 15 décembre 1999, est le plus important opérateur de téléphonie mobile au Congo. Son parc d'abonnés est de 1 250 000 abonnés en 2008 (source Banque mondiale). Ce réseau, qui est un opérateur GSM, est déployé dans 786 villes et localités du Congo. Le coût d'appel en local s'élève à 120 Fcfa (0.26 dollar) et à 145 Fcfa (0.32 dollar).

Zain offre un certain nombre de services à savoir :

Cartes prépayées— ce sont des cartes de recharge que les clients peuvent acheter et recharger pour communiquer, mais les abonnés ont le choix avec la recherche électronique –, SMS, messagerie vocale, roaming prépayé (Brazzaville et Kinshasa), internet mobile, transfert électronique de crédit et le service roaming International de Zain qui permet d'émettre et de recevoir des appels avec sa carte Sim d'origine.

L'un des premiers opérateurs de téléphonie mobile, Zain offre aujourd'hui la plus grande couverture au Congo Brazzaville ; il a donc plus d'abonnés que les autres réseaux de téléphonie mobile.

MTN Congo

La société MTN, également opérateur GSM, est le deuxième opérateur de téléphonie mobile au Congo. Elle couvre plus de 90 villes et localités du pays. Elle compte aujourd'hui 650 000 abonnés (source Banque mondiale). Le coût d'appel en local s'élève à 150 Fcfa soit 0.33 dollar.

MTN Congo offre une gamme de services à savoir:

- call me, un service qui permet à un abonné d'exprimer le besoin d'être appelé lorsqu'il n'a pas assez de crédit, en envoyant juste un SMS
- Me2u, un service qui permet de transférer le crédit d'un abonné à un autre
- Conférence appel, service roaming, renvoi d'appel, fax, internet, et messagerie vocale.

Avec plus de 650 000 abonnés, cette deuxième société de téléphonie mobile fait des avancées considérables, même si elle ne couvre pas encore tout le territoire national.

Warid Congo

Warid Congo est le troisième opérateur GSM installé depuis 2007. Il couvre actuellement les deux grandes villes, Brazzaville et Pointe-Noire. Il est le seul opérateur des trois à jouir d'un partenariat de production avec SOTELCO. Il bénéficie ainsi de l'allocation des infrastructures et des équipements de cette dernière et reverse environ 30% de ses parts de production. Le coût d'appel en local s'élève à 100 Fcfa (0.22 dollar) et 145 Fcfa (0.32 dollar) vers les autres réseaux.

Après le lancement de ses activités commerciales le 14 mars 2008, le troisième opérateur de téléphonie mobile n'a pas encore beaucoup d'abonnés, et offre différents services à tarifs réduits.

Tableau 4: Indicateurs de suivi de l'activité des sociétés de téléphonie mobile cellulaire au 31 décembre 2008

Indicateurs	Zain	MTN	Warid
Capacité des centraux téléphoniques	2 000 000	1400000	580 000
Nombre d'abonnés	1 250 000	650 000	212 254
Chiffre d'affaire réalisé	98 517 473 813	56 811 000 000	-
Investissement réalisé	24 931 784 555	37 752 000 000	-
Effectifs	394	219	-
Masse salariale	7 900 297 765	5 163 000 000	-
Trafic téléphonique national émis (mn)	93 043 445	41 237 081	-
Trafic téléphonique international émis (mn)	45 224 291	5 455 412	-
Trafic téléphonique international reçu (mn)	47 126 177	5 191 516	-

(Source: DGACPT)

4) Les fournisseurs d'accès internet

Nous pouvons catégoriser trois types de fournisseurs d'accès internet qui interviennent au Congo selon les technologies qu'ils utilisent.

La première catégorie, en voie de disparition, au nombre de deux (2) – voir le tableau 3 ci-dessus – déploie sur des équipements vétustes de la SOTELCO et ne fournit pas un débit supérieur à 64 mbps. Il dessert essentiellement l'internet à faible débit.

La deuxième catégorie de fournisseurs, déploie avec la boucle locale radio (BLR) et a progressivement muté vers le WIMAX. Ils sont neuf (9) fournisseurs d'accès internet - voir le tableau 3 Ils effectuent généralement des couvertures sectorielles et ne se déploient pas sur toute l'étendue du territoire. Ils offrent le plus souvent des bandes passantes partagées et ne dépassent jamais les 2 Mbps. Les services implémentés se résument à l'internet et la voix sur IP.

La troisième catégorie connecte essentiellement ses clients par liaison VSAT très onéreux, mais avec un haut débit. En plus des services fournis par les deux premières, cette catégorie offre la vidéoconférence et bien d'autres services encore.

Toutefois, la liaison filaire reste la plus fiable, si bien que pour baisser les coûts d'acquisition de matériel informatique et l'accès aux services TIC, l'intégration de la fibre optique est imminente. Un projet d'interconnexion par fibre optique, le projet SAT3 est sur le point d'être mise en œuvre courant 2011.

Il n'existe pas pour le moment de système de points d'échanges entre les fournisseurs d'accès internet du Congo, bien qu'il se soit tenu courant 2006 un atelier de formation qui a regroupé plus de six fournisseurs et décideurs de ce domaine. Cet atelier visait à former des fournisseurs d'accès internet en matière de points de change et à discuter les conditions visant à vulgariser l'internet.

Cependant, il faut retenir qu'il n'y a pas eu de suivi de cet atelier. Les services inter-fournisseurs à destination de la clientèle nationale, demeurent aussi élevés que les services extérieurs (notamment mails et téléphonie).

En effet, il faut reconnaître qu'actuellement, l'internet au Congo n'est pas encore accessible à tout le monde. Cette situation est due à plusieurs raisons : manque d'infrastructures sur toute l'étendue du territoire national, enclavement total des zones rurales, coût de navigation élevé (500 Fcfa, soit 1.11 dollar pour une heure de navigation à faible débit, et 1000 Fcfa 2.22 dollars pour le débit élevé).

D'autres difficultés sont liées aux coûts élevés pour l'acquisition des licences d'exploitations qui s'élève à 60 000 000 Fcfa soit 133 333,33 dollars (arrêté n°1060 du 15 octobre 1999).

L'avenir de l'internet au Congo dépend de la résolution des problèmes des infrastructures des télécommunications avec le déploiement de la fibre optique courant 2011, mais également, la redéfinition du cadre réglementaire qui est en cours notamment pour revoir au rabais les taxes imposables aux fournisseurs d'accès internet et cybercafés.

Tableau 5: Description des coûts d'acquisition et d'abonnement et de matériel internet

Fournisseurs de services Internet							
N°	Nom	Type de matériel utilisé	Bande passante (kbps)	Coût minimal matériel (Fcfa)	Abonnement minimal Bande passante partagée	Abonnement minimal Bande passante dédiée	Observations
	AMC	BLR, portée 20Km	64, 128,256, 512	380 000	185 000	250 000	
	Alink telecom	Modem analogique, Etendue du réseau	64K	120 000	90 000	aucun	
	Airnet, Congo	Wimax	128,256, 512	475 000	245 000	350 000	
	MICRO COM	Wimax	128,256, 512	470 000	230 000	350 000	
	DRTV net	Wimax	128,256, 512	280 000	90 000	250 000	
	Dell office	BLR	128,256, 512	-	100 000	-	
	Hi - tech	VSAT	256,512,1G	2 800 000	250 000	350 000	
	WOKKO	VSAT	256,512,1G	2 750 000	250 000	350 000	
	Datatec	VSAT	256,512,1G	1 000 000	175 000	350 000	Solutions consolidées disponibles
	VRS	VSAT	256,512,1G	2 500 000	250 000	350 000	

Source: Rapport d'étude sur les opérateurs des télécommunications, 2008

6.L'avenir des télécommunications au congo

Les télécommunications au Congo telles que présentées sont confrontées à des problèmes relatifs aussi bien à la régulation du secteur, qu'à la couverture nationale en infrastructures de télécommunications. Y remédier stabiliserait la situation de la téléphonie fixe et mobile. Mais la contribution de la société civile peut s'avérer nécessaire dans une telle perspective.

1) La situation de la régulation des télécommunications au Congo

Le marché des télécommunications ouvert à la concurrence implique la mise en place d'une autorité de régulation autonome. Ceci pour plusieurs raisons : l'existence de ressources rares ou essentielles qui posent des problèmes spécifiques d'accès (spectre, réseaux, etc.), l'existence d'exigences essentielles de nature publique (sécurité, urgence, etc.), la réalité du marché qui n'est pas vraiment concurrentiel et qui amène à corriger les défaillances, le progrès technologique très rapide qui implique l'éclosion de marchés et partant l'adaptation en permanence des règles les régissant.

Dans la pratique, la régulation du secteur de télécommunications consiste notamment à assurer le fonctionnement normal et équilibré des services des télécommunications. Cela se matérialise à travers:

- La délivrance de licences d'exploitations et autorisations avec la mise en œuvre des droits et obligations qui leurs sont rattachés
- Le contrôle de la mission de service universel dans les secteurs des télécommunications et notamment le contrôle des performances en matière de qualité de service
- Le contrôle et la surveillance des tarifs, la promotion de la concurrence, la résolution des conflits, la contribution à l'amélioration et l'élaboration de la réglementation.

Dans la réalité congolaise, non seulement l'agence de régulation ne dispose pas des services de veille technologique dont la fonction essentielle serait de faire des prospections sur les évolutions techniques dans le secteur des télécommunications, afin de disposer des informations nécessaires pour le bon fonctionnement du service de régulation, mais aussi et surtout, le fait que les fonctions de régulation soient assurées actuellement par la Direction générale de l'Administration centrale des Postes et Télécommunications, qui se trouve sous la tutelle du ministère des Postes et Télécommunications. Il se place donc dans une position de juge et de partie.

Cet état des faits a des implications dans la délivrance des licences d'exploitations. Puisque selon l'article 5 de la loi du 26 mai 1997, les licences d'exploitation sont délivrées par le ministère des Postes et Télécommunications chargé des nouvelles technologies après avis de la direction de l'Administration Centrale des Postes et Télécommunications.

L'autre aspect des choses ayant pour cause l'impartialité de l'agence de régulation est le caractère élevé des tarifs d'interconnexion.

L'interconnexion est réglementée par la loi du 26 mai 1997 et le décret d'application du 29 octobre 1999. Ces textes obligent tout exploitant d'interconnecter son réseau à celui d'un autre exploitant qui lui en fait la demande dans des conditions raisonnables et non discriminatoires (article 16 de la loi du 26 mai 1997). Malgré l'existence de ces textes, les tarifs d'interconnexion au Congo restent

parmi les plus élevés d'Afrique. À titre d'illustration, le coût de l'interconnexion des opérateurs téléphoniques au Congo s'élève à 100 Fcfa (0.22 dollar) tandis qu'il se situe entre 30 et 35 Fcfa (0.07 dollar) pour le Sénégal par exemple.

Par ailleurs, la pratique de l'interconnexion entre les opérateurs implique une bonne pratique de la régulation pour régler tous les conflits y relatifs mais également pour veiller à la bonne pratique de la concurrence dans le secteur.

2) La couverture nationale en infrastructures des télécommunications

Il a été noté dans l'état des lieux fait plus haut que les infrastructures des télécommunications non seulement sont vétustes, mais aussi ne couvrent pas toute l'étendue du territoire national. Cela pénalise les Congolais et accroît la fracture numérique à l'intérieur du pays. En effet, le manque d'infrastructures de télécommunications empêche le déploiement de la téléphonie fixe, mais accroît également les difficultés pour la connexion internet aussi bien dans les grandes villes que dans les zones rurales.

Le déploiement des infrastructures TIC au niveau national n'est encore qu'un projet ; il impliquerait:

- Le déploiement plus facile à terme de nos réseaux
- La baisse du coût d'exploitation des liaisons FH
- L'amélioration de la qualité des services
- La démultiplication et le développement des services à valeur ajoutée
- La diminution des tarifs à l'international en général
- La diversification des sorties internationales.

Aujourd'hui, la volonté affichée de la Banque mondiale de soutenir le Congo dans la réforme du secteur des télécommunications notamment du point de vue réglementaire en vue du déploiement de la fibre optique, la conclusion d'un accord cadre entre le Congo et Microsoft en vue de l'accès aux équipements et à la formation, la tenue à Brazzaville de plusieurs conférences et journées de réflexion sur les TIC, constituent des préalables nécessaires pour l'avenir du secteur.

3) L'implication de la société civile dans les politiques de TIC et les questions de genre

a) L'implication de la société civile sur les politiques de TIC

La société civile constituée des organisations non gouvernementales, des médias, des institutions de recherche, demeure peu impliquée dans la politique des TIC du Congo. Par exemple, en 2004, très peu d'organisations de la société civile étaient impliquées dans l'élaboration de la stratégie nationale de TIC. Il n'y a pas eu assez de sensibilisation sur le sujet.

Seules quelques organisations et institutions de recherche réalisent des activités de promotion et de renforcement de capacités, des réflexions, des recherches et analyses sur les technologies de l'information et de la communication au Congo. Généralement, les organisations les plus actives sont le Réseau des télécentres communautaires du Congo, AZUR Développement, COPTIC (le

Comité pour la promotion des technologies de l'information et de la communication), CACSUP et l'Association des Informaticiens Professionnels du Congo (AIP).

La société civile congolaise a été impliquée dans les discussions nationales pendant le processus du Sommet mondial pour la société de l'information (SMSI) au Congo. La société civile a été également impliquée dans l'élaboration de la cyberstratégie nationale des TIC au Congo. Cette cyberstratégie se résume à :

- Élaborer et adopter un environnement juridique, réglementaire et institutionnel incitatif
- Construire une infrastructure des TIC de base, maillée à large bande, étendue sur tout le territoire national et accessible à moindre coût par tous
- Promouvoir un usage généralisé des TIC et une masse critique de personnes ressources permettant d'accélérer le développement d'un tissu économique viable, durable contribuant à la croissance et à la création d'emplois
- Améliorer la qualité des services publics par la gouvernance électronique.

Le manque de financement pour le travail sur les TIC octroyé aux organisations de la société civile est un frein à leur implication dans le plaidoyer dans les politiques de TIC. Les TIC restent un secteur qui n'est généralement pas vu comme une priorité pour le développement. Les donateurs sont plus intéressés par les projets liés au VIH/SIDA, la reconstruction post-conflit et le développement.

b) Les questions de genre dans la politique de TIC au Congo

Comme dans certains pays africains, l'implication des femmes dans la politique de TIC au Congo demeure encore un casse-tête. La prise en compte des questions de genre semble ne pas être une priorité en ce qui concerne les TIC.

Il n'y a à ce jour qu'une seule association de femmes active dans les TIC et très peu de femmes sont impliquées dans les activités TIC en général.

Les femmes demeurent sous représentées au niveau des structures de décision sur les TIC, y compris les institutions de régulation, les directions des TIC et des télécommunications ainsi que les postes de gestion supérieurs dans les sociétés de télécommunications.

Cela est dû à plusieurs facteurs, notamment le fait que l'accès aux TIC n'est pas garanti pour les femmes et les populations rurales en général, et bien que les coûts des appareils téléphoniques aient baissé, jusqu'à 20 dollars, les coûts de communication sont parfois élevés par rapport à leurs revenus. Les coupures fréquentes d'électricité et le manque d'électricité en zone rurale sont également des facteurs importants qui réduisent l'accès des femmes aux TIC. Les rôles que les femmes occupent dans la société influent également, par exemple, elles sont plus occupées avec les travaux domestiques et champêtres, etc.

Les femmes sont généralement formées dans les filières de deux ans dans les écoles supérieures, en majorité privées, sur l'informatique de gestion et le secrétariat bureautique. Elles se retrouvent très peu dans les filières plus techniques comme la maintenance et d'autres filières relatives aux télécommunications. Les formations sont parfois coûteuses et elles n'ont pas les moyens financiers.

Il y a également le fait que les femmes manifesteraient peu d'intérêt pour les filières pointues des télécommunications, jugées trop techniques.

L'analphabétisme des femmes accentué en zone rurale est également un frein à l'accès à l'internet. Il y a peu de contenu local qui soit produit sur internet pour intéresser les femmes. Par contre, le téléphone mobile demeure un outil très utilisé par les femmes.

La formation dans une filière TIC ou de télécommunications n'est pas un passeport garanti pour l'emploi pour les femmes congolaises, qui doivent faire face à un marché de l'emploi de plus en plus difficile et où les stéréotypes demeurent. Par exemple, après des années de formation en informatique, beaucoup de femmes sont contraintes à occuper des postes de secrétaire, caissière et comptable dans les sociétés, généralement moins payés et moins sûrs. Le secteur des télécommunications est encore vu comme un secteur plutôt masculin.

Il n'y a pas encore une plateforme nationale regroupant les femmes sur les questions relatives aux TIC au Congo. Ainsi, au niveau de la société civile, les femmes ne se sont pas encore organisées pour traiter de la société de l'information. Et pourtant, le document de stratégie de développement des TIC de 2004, qui n'a pas avancé depuis, reconnaît que l'un des facteurs clés au succès dans la mise en œuvre de la stratégie, est l'implication des femmes, des jeunes et de la diaspora.

7.Recommandations

À l'endroit du Gouvernement

1. Construire une infrastructure des TIC de base à large bande, sur toute l'étendue du territoire national et accessible à moindre coût par tous
2. Mettre en place des politiques de développement et de gestion des infrastructures des télécommunications
3. Promouvoir un usage généralisé des TIC
4. Élaborer et adopter un environnement juridique, réglementaire et institutionnel souple et incitatif, et favorisant l'épanouissement du secteur des télécommunications
5. Mettre en place un organe de régulation des télécommunications autonome
6. Favoriser la réduction des coûts d'interconnexion entre opérateurs et la résolution des conflits entre opérateurs.

À l'endroit des institutions, organismes internationaux et société civile

7. Apporter un soutien technique nécessaire à la construction et au développement des infrastructures des télécommunications
8. Veiller à l'application des normes internationales en matière de télécommunications
9. Plaider pour la réduction des frais d'acquisition d'une licence ou autorisation d'exploitation
10. 10- Contribuer à la promotion des technologies de l'information et de la communication.

8. Conclusion

Au regard de tout de qui précède, il faudrait noter que des efforts restent à fournir pour permettre au secteur des télécommunications de jouer son rôle de catalyseur pour le développement socio-économique du Congo Brazzaville. Des efforts, certes, sont déployés par le Gouvernement afin de doter le Congo d'une infrastructure de télécommunications moderne (fibre optique, entre autres) ; cependant, d'autres solutions complémentaires doivent être envisagées. Par ailleurs, les politiques de télécommunications au Congo présentent également des faiblesses qui peuvent freiner le développement de ce secteur, en raison de leur inadaptation à la conjoncture et aux exigences actuelles des télécommunications.

Par manque d'une autorité de régulation autonome qui définisse et veille au respect des règles de la concurrence que sous entend la privatisation du secteur des télécommunications, les consommateurs des TIC sont quelquefois lésés au détriment de la recherche du profit.

Un engagement de la société civile dans le plaidoyer pour les politiques de TIC au Congo est indispensable. Un document stratégique du développement des TIC au Congo est également nécessaire et devrait servir de fil conducteur pour garantir l'accès universel aux TIC aux populations congolaises.

9. Bibliographie:

Rapport d'activités de la DGACPT 2005.

Document sur les stratégies nationales des Nouvelles technologies. [karine5]

Loi n°14-97 du 26 mai 1997 portant réglementation du secteur des télécommunication.

Arrêté n°10-60 du 15 octobre 1999 fixant le barème des droits, taxes, frais et redevances en matière d'exploitation des télécommunications.

Arrêté n°2711/MPTNTC/MEFB du 07 mars 2005, fixant les montants des droits, taxes, frais et redevances en matière d'établissement, d'exploitation des réseaux et des services de télécommunications.

Décret n°99-188 du 29 octobre 1999, fixant les conditions de délivrance, d'autorisation d'établissement et d'exploitation des réseaux et des services des télécommunications.

Union internationale de la télécommunication, Rapport d'étude sur les infrastructures des TIC en Afrique centrale, de l'ouest et du nord, mars 2005.

Makosso, Bethuel, «Analyse du processus concurrentiel dans les services des télécommunication au Congo: L'incidence des externalités de réseau et de la réglementation sur la dynamique du secteur de la téléphonie», Innovations, n°21 2005/1, 217-42, <http://www.cairn.info/revue-innovations-2005-1-p-217.htm#>

Niombo, Sylvie, Implication de la société civile des pays de l'Afrique centrale dans les politiques des TIC : Le cas de la République de Congo, Institut Panos de l'Afrique de l'ouest, 2008, http://www.cipaco.org/spip.php?page=document&id_rubrique=2&num_doc=417

Niombo, Sylvie, Pourquoi les femmes sont-elles absentes dans la prise de décision dans les TIC au Congo?, 2006, <http://www.genderit.org/en/index.shtml?apc=a--e94247-1>

Cyberstratégie de la République du Congo 2008-2015 présentée par M. ITOUA LOUIS ROGER, Directeur des Nouvelles Technologies. [karine6]

Djouob, Charles Mane, Ingénieur en télécommunications, Conseiller aux Nouvelles Technologies du ministre des Postes et Télécommunications, chargé des Nouvelles Technologies de la Communication, «Quelle politique de relance d'un réseau fixe en République du Congo», mémoire pour le Badge Réglementation des Télécommunications, ENST, Paris, 2005, <http://ses.telecom-paristech.fr/regtel/doc/RegTel2005-these03.pdf>

Banque mondiale, Nouvelles pratiques en matière de politique sectorielle, réglementation et régulation, décembre 2008.

Autres sources:

www.dgacpt.org

www.congopages.org

www.apc.org

www.congo-site.com

www.brazzaville-adiac.com

www.cairn.info